

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 19 décembre à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire ouvre la séance en saluant la présence de M. Joachim KOUEZI, en mission à Mayotte, et accueille Mme Lidy BEZIAU, Directrice des Ressources Humaines, arrivée le 7 décembre 2018 dans la collectivité.



Monsieur le Maire poursuit en proposant d'ajouter trois points à l'ordre du jour concernant les tarifs 2019 du crématorium, les avenants de prorogation aux conventions d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties 2016-2018 et la convention de mise à disposition de deux logements au GIP Relais Logement.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ces points à l'ordre du jour.



Monsieur le Maire continue avec l'adoption du compte rendu du Conseil municipal du mercredi 28 novembre 2018.

Monsieur LAMRINI demande la parole et souhaite une modification sur le compte-rendu en supprimant la phrase « fait part de ses avis sur le personnel municipal ».

A l'appui de sa demande, il réitère l'ensemble des explications développées le 28 novembre.

Monsieur le Maire précise que l'adoption du compte-rendu n'a pas pour objet de rouvrir le débat dans le fond des sujets traités et soumet l'adoption du compte-rendu avec la suppression de la phrase « fait part de ses avis sur le personnel municipal » tel que demandé.

Un vote est favorable à cette proposition qui recueille 2 abstentions et 25 votes défavorables.

Le compte-rendu est donc adopté dans la forme initiale.



Au titre de la Direction Générale des Services, Monsieur le Maire aborde le point relatif à la désignation d'un délégué supplémentaire à l'Agglomération du Pays de Dreux.

Compte tenu des différentes modifications, notamment la modification du périmètre, l'Agglomération dispose maintenant de 123 sièges au lieu de 119. La répartition donne un siège supplémentaire pour Vernouillet.

Actuellement, l'Agglomération contient 9 délégués de la ville de Vernouillet (7 délégués de la majorité et 2 de l'opposition).

La répartition de l'adoption de ces sièges se fait de la façon suivante : 10 sièges dont 5 pour la majorité et 5 à répartir de façon proportionnelle.

Le siège supplémentaire pour Vernouillet est dévolu à la liste de la majorité, ce qui donnerait 8 délégués de la majorité et 2 de l'opposition.

Il est proposé de désigner Mme Najia BOUADLA-ABDI respectant ainsi la parité.

Le vote à bulletin secret est effectué avec 21 membres présents et 7 pouvoirs.

Après dépouillement des 28 bulletins, Mme Najia BOUADLA-ABDI est désignée déléguée communautaire à l'unanimité des voix exprimées et 4 blancs.



Au titre du service insertion, Monsieur Joël LESAGE, adjoint, aborde ensuite les points relatifs au recours aux contrats d'apprentissage au sein de la collectivité et aux contrats Parcours Emploi Compétences.

Suite à l'avis du Comité technique du 17 décembre 2018, Joël LESAGE fait une présentation détaillée du dispositif apprentissage en fonction des textes réglementaires en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation du recours à l'accueil de jeunes en contrat d'apprentissage pour les services suivants :

Service	Nbre de postes
Gérontologie	1
Service Petite Enfance	2
Enfance	1
Centres sociaux	1
Cuisine centrale	1

Monsieur le Maire complète en précisant qu'il s'agit d'une démarche entamée avec Pôle Emploi et M. Noureddine EL BEY dans sa mission d'insertion professionnelle. Le contrat d'apprentissage permet l'accompagnement, l'insertion, la formation et la validation de celle-ci.

Concernant le dispositif Parcours Emploi Compétences, celui-ci remplace les contrats aidés existants. La durée s'établit entre 9 et 12 mois à raison de 20h par semaine.

Il s'agit d'un contrat de droit privé. Le taux de prise en charge par l'Etat s'établit de 50% à 60% du salaire brut.

Il est à préciser que l'accompagnement se construit selon les besoins exprimés par le demandeur d'emploi et avec le soutien de Pôle Emploi.

Il est proposé au Conseil municipal de recourir à ce dispositif et de donner son accord à l'embauche de demandeurs d'emploi pour les postes suivants :

Service	Nbre de postes	Profil de poste
Gérontologie	1	Auxiliaire de vie
Ecole de musique	1	Guitariste
Espaces verts	1	Agent d'entretien espaces verts
Bâtiment	1	Agent polyvalent du bâtiment
Cuisine centrale	1	Agent polyvalent de restauration
Scolaire	1	Agent d'entretien et de restauration

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le recours aux contrats d'apprentissage et aux contrats Parcours Emploi Compétence et accepte les propositions présentées.



Au titre de la Direction des Finances, Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec la garantie d'emprunt de la SA HLM La Roseraie.

La Roseraie a contacté la Ville de Vernouillet pour garantir un emprunt afin de financer l'acquisition de deux logements situés avenue Jean de la Fontaine.
L'opération est évaluée à 288 000 €.

Il est proposé d'émettre un avis favorable à cette demande et de fixer la quotité à 50 % soit 144 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement.



Monsieur le Maire aborde ensuite la modification du tableau des subventions 2018.

Il précise que le Collège Nicolas Robert a été qualifié pour les championnats de France d'athlétisme se tenant dans la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Il est proposé de verser une subvention à hauteur de 350 € pour accompagner ce déplacement.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité cette proposition.



Monsieur le Maire poursuit avec les provisions pour risque sur le budget principal de la Ville.

Il est proposé d'ouvrir une provision sur le budget de la Ville à hauteur de 5 000 € pour couvrir le non recouvrement des sommes dues suite à des décisions de justice.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité.



Concernant les provisions pour risques du budget de l'eau, il est proposé de reconduire la somme de 30 000 € pour faire face aux risques d'impayés et pour reconstituer la provision.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité.



Monsieur le Maire aborde ensuite les conventions d'objectifs 2019.

Les conventions d'objectifs à mettre en place concernent deux associations qui perçoivent une subvention supérieure à 23 000 €. Ces deux associations sont Adéquat et le COV.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir avec ces deux associations afin de les aider dans l'accompagnement de leurs besoins économiques.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité.



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif au vote du budget primitif 2019.

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord le contexte économique actuel perturbé avec les mouvements sociaux, les annonces présidentielles et leur financement avec une influence sur la croissance de l'année 2018 et le déficit budgétaire avec un dépassement estimé à 3.2%. Dans ce contexte, le choix d'un budget en reconduction, évoqué lors des orientations budgétaires, est aujourd'hui totalement confirmé.

Le budget est impacté par des évolutions structurelles :

- ⇒ Transfert de la piscine à l'Agglo du Pays de Dreux
- ⇒ Intégration du service Petite Enfance au budget de la Ville
- ⇒ Intégration de la mission Insertion sur le budget principal de la Ville

Le budget communal 2019 s'élève à hauteur de 21.2 millions répartis de la façon suivante :

Fonctionnement :	17 324 918 €
Investissement :	3 882 910 €

Sur la section de fonctionnement, les recettes proviennent des dotations, des compensations, de la fiscalité, des produits des services, des subventions et participations ainsi que de la répartition des recettes.

Les annonces formulées concernant les dotations de l'Etat sont en reconduction pour 2019 et ont été prises en compte pour l'élaboration du budget.

- La Dotation forfaitaire est évaluée à 1 241 605 €,
 - la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale à 2 464 848 €,
 - la Dotation Nationale de Péréquation à 311 436 €
- représentant un montant total de 4 017 889 €

La Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux est estimée à 103 320 € et la Dotation Politique de la Ville à 769 670 € représentent une estimation de 872 990 € pour les travaux qui seront réalisés en 2019.

Les compensations versées par l'Agglomération s'établissent à 2 527 938 €. Ce montant a été réduit par rapport à 2018 suite au transfert de la piscine.

Au titre de la fiscalité, Monsieur le Maire rappelle qu'il est proposé de reconduire les taux pour la 10^{ème} année consécutive, à savoir :

- Taxe d'habitation 16.59 %
- Taxe foncière Bâti 25.96 %
- Taxe foncière Non Bâti 47.56 %

avec une hypothèse de progression des bases de 2.2 %.

Les produits des services sont en baisse liés au transfert de la piscine et sont estimés à 1 449 247 €.

Les subventions et participations sont, quant à elles, en hausse de près de 200 000 € à hauteur de 1 198 578 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 17 324 918 €. 50 % des recettes proviennent de la fiscalité et 25% des dotations.

Au niveau des dépenses, le montant prévisionnel s'élève à 17 324 918 € et se répartit de la façon suivante :

- Ressources Humaines (9 964 200 €)
- Eau et énergies (731 000 €)
- Crédits des services (2 388 877 €)
- Subventions et contingents (1 582 799 €)
- Intérêt de la dette (300 000 €)
- Amortissements (591 590 €)
- Autres dépenses (245 054 €)

Ceci permet de dégager un virement prévisionnel (1 521 398 €) incluant la DPV et la DETR à hauteur de 872 990 € soit 9% du budget.

Au titre de la section d'investissement, les recettes se répartissent de la façon suivante :

Réserves et dotations	310 000 €
Subventions d'investissement	254 922 €
Emprunts et dettes	800 000 €
Ventes	380 000 €
Opération d'ordre (amortissements)	616 590 €
Virement prévisionnel	1 521 398 €
Total des recettes d'investissement	3 882 910 €

Pour ce qui concerne les dépenses, le remboursement du capital des emprunts s'élève à 1 145 000 €.

Les dépenses d'équipement se décomposent ainsi :

Fonds de concours piscine	63 000 €
Achats biens d'équipement	200 000 €
Travaux sans subvention	699 366 €
Travaux en régie	200 000 €
Opération NPNRU	200 000 €
Travaux avec DSIL	402 000 €
Travaux avec subventions	946 752 €
Total	2 711 118 €



Le budget annexe de l'eau s'élève à 1 364 205 € en fonctionnement et 467 568 € en investissement. 305 000 € seront destinés aux travaux avec notamment le renforcement de la 1^{ère} tranche de la rue du Pasteur Martin Luther King.



Le budget de la ZAC Bois du Chapitre s'élève à 360 301 € dont 213 534 € en fonctionnement et à 146 767 € en investissement.



Le budget ZA Bonsecours sera à voter à 0.



A titre d'information, Monsieur le Maire évoque le budget du CCAS. Celui-ci se compose du budget principal qui s'équilibre à 873 189 € en fonctionnement et à 33 300 € en investissement.

Le budget annexe Aide à domicile s'équilibre pour sa part à 415 289 € en fonctionnement et 3 709 € en investissement.

Ainsi, le budget global du CCAS s'élève à 1 288 478 € en fonctionnement et à 37 009 € en investissement.

Il est équilibré grâce à une subvention de la Ville à hauteur de 559 589 €.



Monsieur le Maire poursuit avec la présentation du budget de la Caisse des Ecoles.

Le budget total, budget principal et budget restauration, s'élève à 1 378 500 € en fonctionnement. Le budget principal s'élève à 596 500 € et le budget restauration à 782 000 €. L'équilibre du budget de la Caisse des Ecoles est obtenu par l'intermédiaire d'une subvention du budget de la Ville à hauteur de 222 000 €.

Après la présentation, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Gisèle QUERITE indique que, malgré les incertitudes liées aux annonces gouvernementales et présidentielles, la Ville poursuivra ses actions afin de répondre aux besoins importants des populations les plus fragiles.

L'action sociale doit rester dans son cœur de métier et s'intègre dans la politique globale de la Ville.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter le budget.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, les budgets primitifs présentés.



Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec l'autorisation accordée par le Conseil municipal à Monsieur le Maire pour mobiliser les emprunts à hauteur maximum des montants prévus aux différents budgets.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité.



Au titre de la Direction de l'Urbanisme, Monsieur le Maire présente le point relatif à la longueur de voiries communales.

En effet, il est nécessaire d'inclure au sein des voiries communales le lotissement « Le Clos du Denier », d'une longueur de voirie de 346 ml.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'arrêter la nouvelle longueur des voiries communales, au 31 décembre 2018, à 56 609 mètres linéaires.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle longueur de voirie est prise en compte dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.



Au titre de la Direction des Ressources Humaines, Joël LESAGE aborde la création de postes suite au transfert de la Petite Enfance à la Direction Politique de la Ville- Citoyenneté-Education-Prévention-Sécurité.

Suite au transfert de la Petite Enfance à la Politique de la Ville, il y a lieu de créer les postes suivants au tableau des effectifs de la Ville :

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à Temps Complet
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à Temps Non Complet - 28H
- 3 postes d'éducateur principal de jeunes enfants à Temps Complet
- 4 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à Temps Complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 17h30

- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à Temps Complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à Temps non complet – 28h
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à Temps Non Complet - 28 H
- 1 poste de puéricultrice de classe normale à Temps Complet
- 1 poste de médecin de 1^{ère} classe à Temps Non Complet - 4 H

Les postes cités seront supprimés du tableau des effectifs du CCAS.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la création de ces postes, au tableau des effectifs, au 1^{er} janvier 2019 afin de nommer les agents.



Joël LESAGE poursuit avec la création d'un poste d'assistant socio-éducatif à la Direction Politique de la Ville.

Afin de renforcer le secteur Médiation Prévention, et en lien avec l'ouverture de la Maison de Sécurité du Quotidien, il y a lieu de recourir au recrutement d'un assistant socio-éducatif, catégorie B, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la création de ce poste, au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} janvier 2019.



Au titre des Finances, Monsieur le Maire aborde la première note sur table concernant les tarifs 2019 du crématorium.

Il y a lieu d'appliquer l'indice de révision prévu dans le contrat de la Délégation de Service Public.

Celui-ci sera appliqué aux tarifs 2018 pour déterminer les tarifs 2019.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les tarifs proposés.



Au titre de la Direction Politique de la Ville, Monsieur le Maire présente la note sur table concernant les avenants de prorogation aux conventions d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties 2016-2018.

Dans les Quartiers Politique de la Ville, les bailleurs (OPH Habitat Drouais et la Roseraie) peuvent bénéficier d'un abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les conventions arrivant à expiration à la fin du mois de décembre 2018, il convient de valider l'avenant de prorogation des conventions taxe foncière sur les propriétés bâties de l'OPH Habitat Drouais et de la SA HLM la Roseraie, et d'autoriser le Maire à les signer.

Il est à préciser que l'avantage fiscal engage les bailleurs à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de services dans ces quartiers en y renforçant leurs interventions par le biais d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.

Un bilan quantitatif et qualitatif sera transmis par les organismes bailleurs sur la réalisation des actions prévues au programme et devra être transmis à la Ville un mois avant la présentation du comité de pilotage des contrats de ville.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les avenants de prorogation des conventions taxe foncière sur les propriétés bâties de l'OPH Habitat Drouais et de la Roseraie, et autorise Monsieur le Maire à les signer.



Au titre de l'Action sociale, Gisèle QUERITE conclut avec la note sur table concernant la convention de mise à disposition de deux logements au GIP Relais Logement.

Gisèle QUERITE rappelle que la Ville s'est engagée dans la mission d'accueil des réfugiés en particulier de familles.

Il est proposé d'élargir l'accueil à un public cible notamment les familles en difficulté sociale, familiales, médicales, professionnelles ou cumulant plusieurs problèmes relevant également de la compétence du GIP.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention de mise à disposition de deux logements au GIP Relais Logement.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Considérant la nécessité de prévoir un contrôle technique de construction dans le cadre des travaux de renforcement et de mise en sécurité des charpentes bois du groupe scolaire Gérard Philipe, une convention est passée avec la société APAVE de MAINVILLIERS (28) définissant les conditions techniques et financières de réalisation de ce contrôle.

La séance est close à 23 h45.